

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 05 05 22 Séance du Mardi 24 mai 2022

AVENANTS AUX MARCHES DE FOURNITURES DE PIECES DETACHEES POUR LES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 2
Absent : 6

Date de la convocation

Le 10 Mai 2022

Date d'affichage

Le Mardi 24 Mai 2022 à 10 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Jean-Claude BOURGUIGNON, Benoit DESENLIS, Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : /

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Claude NEF, Mr Didier DUPRONT

Des marchés passés sous la forme d'accord cadre à bons de commande ont été notifiés à l'entreprise MTP en aout 2019, pour les lots suivants :

- 1 canalisation PVC, PEHD;
- 5 Pièces raccod PE et PVC;
- 8 défense incendie ;
- 11 raccord en laiton;
- 12 branchements;
- 13 Robinetterie compteur ;
- 15 regard béton monobloc et 18 regard compteur réhaussable et orientable

Face aux importantes hausses subies par le fournisseur depuis 2021, afin de poursuivre les contrats jusqu'à leur terme (août 2023), ce dernier sollicite une revalorisation de sa tarification afin de partager la charge financière de ces augmentations par rapport aux engagements passés en 2019, date de remise des offres et de contractualisation des accords-cadres.

Le prestataire a fourni à l'appui de sa demande des factures d'achats des équipements objets des présents marchés qui démontrent l'augmentation subie par le prestataire depuis ces derniers mois.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement, a jugé qu'à l'appui des éléments fournis par le prestataire, il a pu être démontré que les fournitures concernées ont enregistré des hausses importantes qui ne permettent pas de maintenir les tarifs du marché de 2019.

Aussi, la Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la passation de ces avenants afin d'assurer l'approvisionnement de ces fournitures pour la maintenance du service de production et de distribution de l'eau potable, les grilles tarifaires de ces pièces seront donc revalorisées en fonction des montants réels d'achat du prestataire à ses fournisseurs

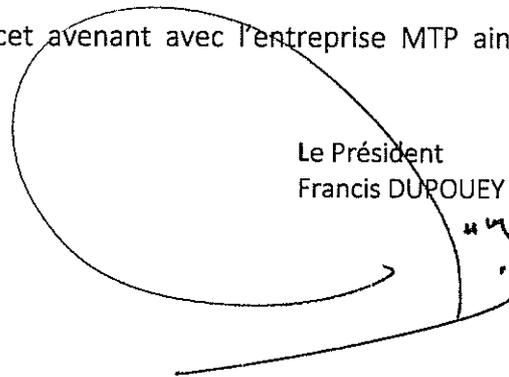
Délibération Trigone n°CS_05 05 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- D'approuver l'avenant n°1 aux marchés passés avec l'entreprise MTP pour les lots, par modification des grilles tarifaires en fonction des montants réels d'achat du prestataire à ses fournisseurs :
 - 1 canalisation PVC, PEHD;
 - 5 Pièces raccod PE et PVC;
 - 8 défense incendie ;
 - 11 raccord en laiton;
 - 12 branchements;
 - 13 Robinetterie compteur ;
 - 15 regard béton monobloc et 18 regard compteur réhaussable et orientable
- D'autoriser le Président à signer cet avenant avec l'entreprise MTP ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Le Président
Francis DUPOUEY



Délibération Trigone n°CS_05 05 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.